Bar interdit aux femmes à Sevran : la plainte pour “diffamation en raison de la race et de l’origine” contre Delphine Ernotte et David Pujadas jugée irrecevable (Màj)

17/03/2021 à 11h18



17/03/21

Le tribunal judiciaire de Paris a jugé, ce mardi 16 mars 2021, irrecevable la plainte pour “diffamation” déposée contre le journaliste David Pujadas et la patronne de France Télévisions, Delphine Ernotte, après la diffusion d’un reportage qui prétendait qu’un bar de Sevran était interdit aux femmes.

[…] Les motivations de l’irrecevabilité de la plainte n’ont pas été précisées à l’audience. **Amar Salhi, le patron du *Jockey Club*, un bar-PMU, avait déposé une plainte**

pour *“diffamation en raison de la race et de l’origine”* contre la présidente de France Télévisions, le présentateur du journal de 20 heures de France 2 à l’époque, mais aussi à l’encontre de la journaliste autrice du reportage Caroline Sinz et de la militante Nadia Remadna qui avait filmé en caméra cachée des clients de son établissement.

[…] **Depuis, le café a fermé**. Interrogé par l’Agence France Presse, en juin dernier, son patron Amar Salhi, 62 ans, confiait : “*Ça a été affreux. Ça a changé ma vie, j’ai perdu beaucoup de choses. Ils m’ont assassiné*”.

francebleu.fr

20/06/20

Trois ans après un reportage assurant que les femmes étaient « indésirables » dans un bar de Sevran, quatre personnes dont la présidente de France Télévisions et le présentateur du journal de France 2, sont renvoyées en procès pour diffamation, selon une ordonnance rendue le 3 juin.

Amar Salhi, le patron du Jockey Club de Sevran (Seine-Saint-Denis), avait déposé plainte pour diffamation en raison de la race et de l’origine contre la présidente de France Télévisions, Delphine Ernotte, le présentateur du journal, David Pujadas, la journaliste autrice du reportage, Caroline Sinz, et la militante Nadia Remadna, qui avait filmé en caméra cachée des clients de son établissement.

Tous les quatre ont été mis en examen et renvoyés devant le tribunal correctionnel de Paris. En matière de diffamation, la mise en examen est quasi automatique et les débats de fond se déroulent à l’audience. […]

leparisien.fr

(merci à vert)

Reportage de 2016 diffusé dans le 20 Heures de David Pujadas :